

LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME EXAMINE LES SITUATIONS À CUBA, EN HAÏTI, DANS LES TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS ET AU CAMBODGE

L'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti fait état d'une sortie de crise dans ce pays

26 septembre 2006

Le Conseil des droits de l'homme a achevé, cet après-midi, l'examen du rapport, présenté ce matin, sur la situation des droits de l'homme à Cuba. Il a par ailleurs examiné le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, ainsi que les rapports du Représentant spécial du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme au Cambodge, et de l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti.

...

Depuis le début de son mandat, en 2001, la situation des Palestiniens s'est sensiblement détériorée, a pour sa part indiqué le Rapporteur spécial, M. John Dugard. Depuis la fin juin 2006, plus de 100 civils ont été tués et plusieurs centaines blessés à Gaza à la suite de bombardements et d'incursions militaires israéliennes. En Cisjordanie, la construction du mur, dont l'impact humanitaire est sévère, constitue, de fait, un prétexte pour l'annexion supplémentaire de terres palestiniennes. La crise humanitaire actuelle résulte en grande partie de la suppression de l'aide internationale suite à l'élection démocratique du Hamas. Si Israël est à blâmer en premier lieu pour cette situation, la communauté internationale dans son ensemble, y compris les Nations Unies, porte une large part de responsabilité dans la situation présente du peuple palestinien. Étant directement intéressés par ce rapport, Israël et la Palestine ont fait des déclarations.

...

Examen du rapport sur les territoires palestiniens occupés

M. JOHN DUGARD, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés par Israël depuis 1967, constatant que les droits qui devraient être garantis aux militants des droits de l'homme conformément aux conventions internationales sont, de nos jours, systématiquement bafoués dans le cadre de la prétendue lutte contre le terrorisme, a indiqué que son exposé porterait donc uniquement sur la situation des civils palestiniens, de personnes ordinaires qui n'aspirent qu'à vivre normalement. Il a exprimé son souhait que ce témoignage des souffrances imposées à la population trouble la conscience de ceux qui font la sourde oreille aux souffrances du peuple palestinien. Notant que depuis le début de son mandat, en 2001, la situation des Palestiniens s'était sensiblement détériorée, il a cité des exemples de violations dont sont régulièrement victimes les civils palestiniens de la part d'Israël.

Depuis la fin juin 2006 et l'enlèvement du caporal Gilad Shalit, a poursuivi M. Dugard, plus de 100 civils ont été tués et plusieurs centaines ont été blessés à Gaza à la suite de bombardements et d'incursions militaires israéliennes. Il a relevé que ce qu'Israël appelle des «dommages collatéraux» constituent, de fait, des assassinats aveugles, proscrits par le droit international. Il a aussi dénoncé la destruction, par Israël, des infrastructures électriques palestiniennes, mentionnant les implications des dommages causés sur la vie quotidienne des Palestiniens, y compris sur leur accès à l'eau. Le fonctionnement des hôpitaux, des écoles et de tous les services publics est compromis par ces attaques et les activités agricoles sont stoppées, a-t-il dit. Trois-quarts de la population est dépendante de l'aide alimentaire, a-t-il indiqué. Gaza, a-t-il dit, est une prison dont les geôliers ont jeté les clefs.

En Cisjordanie, la construction du mur constitue, de fait, un prétexte pour l'annexion supplémentaire de terres palestiniennes, a affirmé le Rapporteur spécial. L'impact humanitaire de cette construction, a-t-il dit, est sévère, car il viole le droit d'accès des populations à leurs terres, provoque des déplacements internes de populations, divise la communauté palestinienne et les familles. Il a expliqué l'impact des points de contrôle, mentionnant l'humiliation et le harcèlement dont sont quotidiennement victimes les Palestiniens lorsqu'ils se déplacent. Toutes ces mesures, a-t-il dit, violent les principes du droit international et constituent des formes de punition collective. Il a indiqué que dans d'autres pays, on n'aurait pas hésité à parler de nettoyage ethnique, mais que ce terme est censuré lorsqu'il s'agit d'Israël.

Les Palestiniens constituent un cas unique de peuple victime d'occupation et sanctionné pour cela, a souligné le représentant. La crise humanitaire actuelle, a-t-il expliqué, résulte en grande partie de la suppression de l'aide internationale, qui constitue une punition, suite à l'élection démocratique du Hamas. En outre, Israël retient illégalement le revenu des taxes douanières qui se situe entre 50 et 60 millions de dollars par mois.

M. Dugard a conclu que si Israël est à blâmer en premier lieu pour cette situation, la communauté internationale dans son ensemble, y compris les Nations Unies, porte une large part de responsabilité dans la situation présente du peuple palestinien. Si les États et les institutions, ne sont pas capables de reconnaître ce qui se passe dans le territoire palestinien occupé et d'agir en conséquence, il ne faut pas qu'ils s'étonnent que certaines personnes dans le monde remettent en question leur engagement en faveur des droits de l'homme et des populations menacées.

Le rapport **sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés par Israël depuis 1967** (E/CN.4/2006/29), qui est daté du 17 janvier 2006, met en avant comme un événement marquant de 2005 l'évacuation réussie des colons par Israël et le retrait des Forces de défense israéliennes de Gaza. Le rapport estime que ces deux éléments constituent un pas important en direction de la solution du conflit dans la région. Il relève toutefois que le retrait israélien de Gaza ne signifie pas la fin de l'occupation.

Le rapport évoque l'édification d'un mur en territoire palestinien, au mépris de l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice (CIJ) de 2004, notant que cette construction porte atteinte à la liberté de mouvement des communautés palestiniennes situées entre la Ligne verte et le mur et aux Palestiniens qui habitent près du mur. En conséquence, de nombreux Palestiniens qui habitent au voisinage du mur quittent leurs foyers et deviennent des personnes déplacées dans leur propre pays Israël a renoncé à construire un mur dans la vallée du Jourdain mais sa politique délibérée vise à chasser les Palestiniens de la région. Le rapport rappelle qu'en 2004, la Cour internationale de Justice a estimé que les Palestiniens devraient être dédommagés du préjudice qu'ils avaient subi du fait de la construction du mur. La même année, l'Assemblée générale a décidé qu'il fallait ouvrir un registre où seraient consignées les demandes de réparation. Le Rapporteur regrette que l'établissement de ce registre n'ait guère avancé.

Le rapport fait aussi état de l'extension des colonies, particulièrement dans la «zone d'accès réglementé» située entre la Ligne verte et le mur, qui regroupe actuellement 76 % des colons de Cisjordanie. Cette nouvelle occupation va avoir pour effet de diviser le territoire palestinien en cantons ou bantoustans. Les actes de violence perpétrés par les colons demeurent un problème grave, note le rapport, particulièrement au centre d'Hébron, où ils terrorisent la population locale. D'autres violations sont citées par le rapport; qui constate notamment qu'il y a encore quelque 9 000 personnes dans les prisons israéliennes. La circulation est sérieusement limitée par la présence du mur, des terminaux complexes dans le mur et aux points de contrôle. Si le nombre des postes permanents a diminué, celui des points de contrôle «volants» ou temporaires est en augmentation. Les restrictions à la liberté de circulation sont en grande partie responsables de la crise humanitaire qui règne dans le territoire palestinien occupé. Le chômage est fréquent et plus de la moitié de la population vit en dessous du seuil officiel de pauvreté. Les services de santé et d'enseignement subissent aussi le contrecoup des restrictions à la circulation. Les femmes souffrent de façon démesurée de l'occupation.

Le rapport rappelle que le Quatuor qui comprend l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne, la Fédération de Russie et les États-Unis, est chargé au premier chef de régler le conflit entre Israël et la Palestine. La base des négociations demeure la Feuille de route de 2003, qui, comme le relève le rapport, est désespérément périmée car elle envisageait la fin du conflit pour la fin de 2005. À cet égard, le Rapporteur spécial suggère de réviser la Feuille de route en fonction des réalités d'aujourd'hui et de l'Avis consultatif de 2004 de la CIJ. Il recommande par ailleurs que le Quatuor s'inspire davantage dans sa manière de mener les négociations de considérations touchant les droits de l'homme et de l'Avis consultatif de la Cour.

Interventions des parties concernées

M. ITZHAK LEVANON (Israël) a dénoncé un rapport qui découle d'un mandat déséquilibré et subjectif, sans rapport avec la réalité sur le terrain. Le rapport, a estimé le représentant israélien, contient des erreurs par omission et déforme la réalité. La situation dans les territoires y est décrite

de manière simpliste, sans aucune référence au contexte. Israël s'est engagé en août 2005 dans un douloureux retrait de Gaza, une opération qui visait à une ouverture vers la paix et que le rapport qualifie lui-même de «réussi» et ayant «radicalement» changé la situation à Gaza. Or, Israël n'a récolté, pour prix de ses efforts, que la violence, avec le lancement constant de roquettes contre sa population civile depuis les territoires palestiniens. Israël a le droit et le devoir de défendre ses citoyens. Cependant, aucun des rapports publiés par M. Dugard jusqu'ici ne contient une indication des mesures qui pourraient être prises pour prévenir les actes de terrorisme commis contre Israël. De telles omissions rendent impossible d'évaluer objectivement les mesures défensives qu'Israël doit prendre. Par ailleurs, le fait de rejeter toute la faute sur Israël revient à cautionner les terroristes qui ont pris la société palestinienne en otage, a dit le représentant. Israël avait nourri l'espoir que les élections palestiniennes de janvier 2006 pourraient marquer l'avènement d'un gouvernement engagé à la création d'un état palestinien fondé sur le respect des droits de l'homme. Or, le gouvernement actuel, dominé par le Hamas, n'est animé que par la haine et la perpétuation du conflit. Israël, avec la communauté internationale, continue de croire que la feuille de route est le meilleur chemin vers la paix, qui dépend de la coexistence pacifique des deux États côte à côte. Le représentant a regretté que le Rapporteur spécial n'accepte pas ce cadre pourtant universellement accepté, mais qu'il accuse le Quatuor, promoteur de la feuille de route, d'œuvrer contre la paix.

M. MOHAMMAD ABU-KOASH ([Palestine](#)) a remercié M. Dugard pour son rapport, qui contient une analyse globale des violations des droits de l'homme perpétrées par Israël dans la bande de Gaza et dans la Palestine occupée. La situation dans la bande de Gaza occupée continue d'être désespérée et s'est tellement détériorée que M. Jan Egeland, Coordonnateur des secours d'urgence de l'ONU, l'a qualifiée de bombe à retardement. Les pratiques israéliennes témoignent que le redéploiement israélien de la bande de Gaza et l'évacuation de colonies israéliennes ne visaient pas à mettre un terme à l'occupation israélienne dans la bande de Gaza ni à favoriser la paix. Il ne saurait y avoir de paix juste, globale et durable si Israël continue de construire le mur de séparation ainsi que de nouvelles colonies tout en étendant les anciennes. Dénonçant la construction en cours d'une ligne de tramway visant à relier Jérusalem-Ouest à la colonie israélienne baptisée Pisgat Zeev, qui ne fera qu'isoler davantage Jérusalem-Est des villes palestiniennes environnantes, le représentant palestinien a souligné que certaines entreprises d'Europe de l'Ouest apportent leur concours à Israël pour cette ligne de tramway, bien qu'elle se construise sur un territoire occupé.

Dialogue interactif

M. ALI CHERIF ([Tunisie](#)) a estimé que le rapport sur la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés palestiniens occupés met en évidence les violations récurrentes des droits de l'homme par Israël. Il a évoqué la situation, tragique, de la population palestinienne et a demandé à quoi servent les résolutions adoptées par le Conseil si elles ne sont pas appliquées.

M. MASOOD KHAN ([Pakistan, au nom de l'Organisation de la conférence islamique](#)) a salué le rapport objectif de M. Dugard, qui contient des constatations frappantes. Ainsi on peut y lire confirmation du fait que l'espace palestinien continue de se rétrécir, avec notamment un changement démographique forcé à Jérusalem et la construction d'un mur de séparation entre Palestiniens et Israéliens. Israël continue par ailleurs d'exercer une forme de souveraineté militaire de fait sur Gaza et la Cisjordanie. Le tableau est donc extrêmement sombre, a estimé le représentant, relevant également que les responsables palestiniens enlevés sont toujours otages. Quant au blocus économique contre la bande de Gaza, qui équivaut à des sanctions économiques, il doit être levé, a demandé le représentant du Pakistan.

M. MOHAMMED LOULICHKI ([Maroc](#)) a relevé que le rapport de M. Dugard dénonce notamment la construction de nouvelles colonies de peuplement israéliennes, la poursuite de la construction du mur de séparation en dépit de l'avis de la Cour internationale de Justice, ainsi que les changements de physionomie qu'est en train de subir Jérusalem-Est. Le représentant marocain a également relevé les atteintes au droit à la vie, au droit de circuler et au droit au travail perpétrées par Israël. La situation dans les territoires palestiniens s'est détériorée au point que le Conseil a été amené à convoquer une session spéciale dont la résolution tarde malheureusement à être mise en œuvre, a rappelé le représentant marocain.

M. IDHAM MUSA MOKTAR ([Malaisie](#)), exprimant sa préoccupation face à la détérioration de la situation des droits de l'homme en Palestine occupée, a invité la communauté internationale à trouver une solutions urgente pour mettre un terme à la situation injuste dont est victime la

population palestinienne. Il a aussi encouragé M. Dugard à poursuivre son travail, soulignant que son mandat demeure pertinent tant que la situation demeure inchangée.

M. IDRIS JAZAÏRY (Algérie) a déploré la triste situation de la Palestine où les droits du peuple palestinien sont violés tous les jours sans que la communauté internationale prenne position de manière ferme, comme elle le préconise dans d'autres situations. Les petits pays faibles n'ont-ils pas droit, eux-aussi, à la protection de leurs droits, a demandé le représentant, estimant qu'il fallait se poser la question de la légitimité du Conseil des droits de l'homme? En effet, on a vu, lors de la session spéciale qu'il a consacrée à ce problème, que de nombreux États n'étaient pas d'accord d'évaluer la situation de manière juste et équitable. Le Conseil a pour seule mission de défendre les droits de l'homme de tous les peuples, sans considération d'ordre politique, a dit le représentant.

M. TAPANI KIVELA (Finlande, au nom de l'Union européenne) a déclaré que la situation entre Israël et les Palestiniens reste source de grave préoccupation pour l'Union européenne. Aussi, a-t-il demandé à M. Dugard comment la situation a évolué depuis la rédaction de son dernier rapport et ce que les deux parties pourraient faire, selon lui, pour améliorer la situation. Quel rôle pourraient jouer les organisations non gouvernementales pour améliorer la situation dans les territoires palestiniens ? Qu'en est-il des quelque 300 enfants emprisonnés dans les prisons israéliennes mentionnés dans le rapport de M. Dugard ?

M. MUNU MAHAWAR (Inde) a exprimé sa préoccupation à l'égard de la situation au Moyen Orient, une région qui avoisine son pays et n'est pas sans avoir un impact sur la stabilité de toute la région. Il a invité les Gouvernements israélien et palestinien à se mettre à la table des négociations, en espérant que celles-ci puisse conduire à l'établissement d'un État palestinien autonome et mettre fin aux longues années de souffrance du peuple palestinien.

M. MUSTAFISUR RAHMAN (Bangladesh) a déclaré que le Conseil se réunit alors que le peuple palestinien traverse une période malheureuse de son histoire. Les civils, femmes et enfants compris, sont victimes du conflit. Israël détient des responsables politiques palestiniens, ce qui est contraire au droit international. L'occupation du territoire palestinien est illégale, tout comme la confiscation des terres et la construction d'un mur de séparation entre les deux peuples. Le déni du droit de retour aux réfugiés palestiniens est également condamnable, a dit le représentant, qui a appelé les États qui soutiennent Israël à faire pression sur ce pays pour qu'il se conforme au droit international.

M. RODOLFO REYES RODRIGUEZ (Cuba) a exprimé sa solidarité envers le peuple palestinien et a indiqué que ce n'est pas à l'honneur du Conseil d'avoir laissé cette situation perdurer en toute impunité. Il a aussi relevé la pertinence du mandat du Rapporteur spécial et souhaité que celui-ci soit reconduit.

M. WARREN W. TICHENOR (États-Unis) a exprimé son désaccord avec l'idée selon laquelle la Feuille de route serait dépassée. En vertu de la Feuille de route, Israël doit démanteler les postes érigés depuis mars 2001, ainsi que les colonies de peuplement, et les Palestiniens doivent empêcher les actions terroristes contre Israël. L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice n'était pas une contribution utile à la résolution du conflit, a estimé le représentant des États-Unis; il n'en demeure pas moins que les États-Unis ont demandé à Israël de tenir compte, dans le contexte de la construction du mur, de l'impact de cette mesure sur la situation économique et sociale des Palestiniens.

MME FOROUZANDEH VADIATI (Iran) a dénoncé les punitions infligées au peuple palestinien par le biais du blocus économique qui lui est infligé après avoir élu démocratiquement ses représentants. Les États, notamment membres du Conseil de sécurité, qui ont contribué à cette violation des droits du peuple palestinien, doivent en être tenus pour collectivement responsables.

M. SHIGERU ENDO (Japon) a instamment invité les Gouvernements palestiniens et israéliens à démontrer leur volonté d'établir la stabilité dans la région. Exprimant le soutien du Japon à l'instauration d'un État palestinien indépendant, il a rappelé l'assistance apportée par son pays, qui comprend une aide pour améliorer la gouvernance au sein de l'Autorité palestinienne.

M. AYMAN RAAD (Syrie) a remercié M. Dugard pour son rapport qui contient une analyse factuelle de la situation quotidienne extrêmement dure dans laquelle vit le peuple palestinien. Les pratiques israéliennes se poursuivent; les autorités israéliennes continuent d'imposer les pires formes de

violations des droits de l'homme telles que les assassinats, les démolitions, la spoliation des terres, les expulsions forcées ou encore la construction du mur de séparation. Israël fait fi des décisions internationales l'exhortant à mettre fin à l'occupation, a souligné le représentant syrien. Il faut demander courageusement à Israël de mettre immédiatement un terme à l'occupation, a-t-il insisté.

M. ABDOUL WAHAB HAIDARA (Sénégal) a déclaré que la communauté internationale doit s'investir pleinement et efficacement afin de parvenir à un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien. Les souffrances et les frustrations des populations palestiniennes meurtries par les conséquences de l'occupation, la violence et son cortège de victimes innocentes dominent l'actualité depuis des décennies. Le Sénégal réitère sa solidarité au peuple palestinien et réaffirme sa ferme conviction que la paix et la sécurité au Moyen Orient sont possibles grâce à la création d'un État palestinien libre et indépendant, dans des frontières sûres et viables.

M. PAUL MEYER (Canada) a souhaité apporter une correction au rapport du Représentant spécial, notant que contrairement à ce qui est dit, le Canada continue à apporter son soutien financier à l'Autorité palestinienne.

M. GUSTI AGUNG WESAKA PUJA (Indonésie) a félicité M. Dugard pour son rapport très détaillé. Le représentant indonésien a appelé le Conseil à exercer toute son influence pour que les droits fondamentaux du peuple palestinien soient assurés. Il a appelé toutes les parties à retourner à la table des négociations. Il faut que le Conseil s'efforce de sensibiliser à la nécessité de préserver les droits du peuple palestinien en toutes circonstances.

M. GALO LARENAS SERRANO (Équateur) a dit que son pays est fermement engagé en faveur du respect des droits de l'homme au plan international et très préoccupé par la situation des droits de l'homme créée par la construction d'un mur de séparation entre Palestiniens et Israéliens. Le représentant a demandé à M. Dugard quelles étaient les conséquences matérielles de ce mur pour le peuple palestinien.

M. ABDULLA ABDULLATIF ABDULLA (Bahreïn) a déploré les violations quotidiennes des principes des droits de l'homme par Israël et la souffrance du peuple palestinien. Il a exhorté le Conseil à mettre en application la résolution adoptée au cours de la première session du Conseil et invité la communauté internationale à faire ce qui est en son pouvoir pour permettre l'établissement de deux États indépendants vivant côte à côte dans la paix.

M. ABDULWAHAB A. ATTAR (Arabie saoudite) a jugé extrêmement clair le rapport de M. Dugard sur la tragédie que vit le peuple palestinien. La pire violation des droits de l'homme reste l'occupation elle-même, a rappelé le représentant saoudien. Il s'est adressé au Conseil afin qu'il assume ses responsabilités et œuvre à mettre fin à l'occupation israélienne une fois pour toutes.

M. SÉRGIO ABREU E LIMA FLORENCIO (Brésil) a dit que son pays suit avec inquiétude l'évolution de la situation dans la région, appelant à un arrêt des actions militaires, la violence ne faisant qu'alimenter le conflit. Le représentant a estimé capital de protéger les droits de l'homme du peuple palestinien, dont les conditions de vie se détériorent de manière très inquiétante.

Une Représentante du Mali, saluant le courage du Rapporteur spécial, en a appelé à la conscience de la communauté internationale pour mettre fin aux souffrances subies par la population palestinienne.

M. JOHN DUGARD, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, a informé le Canada que nombreux sont ceux qui l'ont informé que le Canada avait cessé de financer ceux qui travaillaient avec des organisations non gouvernementales palestiniennes. Il a par ailleurs confirmé que la situation s'est détériorée, a ajouté M. Dugard. Le Conseil pourrait contribuer à une solution en insistant sur la dimension droits de l'homme, a-t-il insisté. M. Dugard a rappelé qu'il avait demandé une enquête sur la situation des enfants dans les prisons israéliennes car il existe des informations alarmantes selon lesquelles ils seraient soumis à des traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Relevant qu'Israël l'accuse de partialité, M. Dugard a rappelé qu'il est ici pour enquêter sur des situations de droits de l'homme et de les décrire; malheureusement, il y a beaucoup de violations commises par Israël et le Rapporteur spécial est donc tenu d'en rendre compte. M. Dugard a dénoncé le caractère disproportionné et aveugle de la réponse apportée par les autorités

israéliennes à l'enlèvement du caporal Shalit. Invoquer le terrorisme pour expliquer la guerre ne nous mènera pas loin, a souligné M. Dugard, rappelant qu'en leur temps, les autorités sud-africaines qualifiaient l'ANC de terroriste et qu'il a fallu abandonner cette rhétorique avant de voir la situation en Afrique du Sud évoluer. Le Quatuor a indiqué qu'il ne souhaitait pas parler au Hamas; mais M. Dugard a rappelé que les États occidentaux n'ont pas hésité à parler avec le régime sud-africain du temps de l'apartheid pour l'appeler à changer ses méthodes, a fait observer M. Dugard.

...

Ce document est destiné à l'information; il ne constitue pas un document officiel